



Mons, le 22 FEV. 2024

Objet : Festival de Printemps 2024 : avis de vacance d'emplacement

Madame, Monsieur,

Il est porté à la connaissance des exploitants de métiers forains qu'en date du 1^{er} février 2024, le Collège Communal a décidé de créer une zone spécifique pour un emplacement forain vacant sur la Grand-Place dans le cadre du Festival de Printemps 2024 qui se déroulera du 29 mars au 12 mai 2024 (hors période de montage et démontage).

Caractéristiques :

- 1° Type d'attraction: attraction mécanique de type manège de chevaux de bois
- 2° Dimension : 14 mètres de diamètre
- 3° La hauteur du tarif demandé pour profiter de l'attraction
- 4° Situation de l'emplacement : Grand-Place de Mons
- 5° Lieu et délai d'introduction des candidatures : Hôtel de Ville - Cellule Événements – Hôtel de Ville – Grand-Place, 22 – 7000 MONS avant le 28 février 2024 à 12h00 ou par email à directiongenerale@ville.mons.be
- 6° Le délai de notification de l'attribution de l'emplacement : une semaine

La candidature doit reprendre :

- Les coordonnées complètes de l'exploitant
- Son expérience professionnelle
- Les noms et caractéristiques techniques du métier proposé (avec rapport d'un organisme de contrôle agréé)

Ville de Mons
Service Evènements
Alexandre Saussez
Employé d'Administration

Grand-Place, 22
B-7000 Mons
Tél. +32 (0) 65 40 52 79
evenements@ville.mons.be
www.mons.be



Avec l'assurance de nos sentiments distingués.

Par le Collège :

La Directrice générale f.f,



Daphné KUCHARZEWSKI



Le Bourgmestre,



Nicolas MARTIN.